



ENSEIGNANT en UNITÉ LOCALE d'ENSEIGNEMENT Maison d'arrêt d'ALBI

Définition du poste

Finalité et contribution aux missions de l'Éducation Nationale en milieu pénitentiaire

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique du DASEN du Tarn et l'autorité fonctionnelle de la Directrice de l'unité pédagogique régionale (UPR) de Toulouse-Montpellier, le contrôle pédagogique de l'IENASH du département et sous la responsabilité fonctionnelle du responsable local de l'enseignement, l'enseignant(e) assure, dans le cadre de la convention signée par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Justice, l'accompagnement et la formation des personnes placées sous main de justice. Il contribue comme en milieu ordinaire à l'élévation du niveau de la personne et à sa qualification par tous moyens. Il contribue aussi, dans le cadre de l'équipe de l'ULE et en partenariat, dans le respect des champs d'expertise de chacun des intervenants au parcours d'exécution de la peine et à la préparation de la sortie par l'insertion socio-professionnelle des détenus.

Description de la fonction

- Contribution au repérage des personnes en difficulté de lecture par bilan lecture spécifique.
- Évaluation des niveaux des personnes détenues, analyse de leurs besoins de formation et proposition de parcours de formation en lien avec le RLE.
- Enseignement en cours de lutte contre l'analphabétisme et contre l'illettrisme, de Français langue seconde ; enseignement adapté et individualisé notamment sur les niveaux infra VI, VI, V et IV et par tutorat au-delà
- Accompagnement des apprenants de l'enseignement à distance
- Participation à l'organisation des examens du niveau V au niveau I
- Participation aux réunions et aux formations spécifiques de l'UPR
- Participation aux réunions pédagogiques et de service dans l'établissement pénitentiaire.
- Contribution au développement et à la mise en œuvre du projet pédagogique et éducatif.

Conditions de recrutement

Poste de professeur des écoles spécialisé.

A compétences égales, la priorité est donnée à un enseignant spécialisé (de préférence titulaire du CAPASH option F ou du CAPSAIS option F ou du CAPPEI enseigner en milieu pénitentiaire).

Si un enseignant recruté est non titulaire du CAPPEI, il doit s'engager à le présenter à partir de l'entrée en poste.

La titularisation ne pourra être effective que pour les titulaires du CAPPEI et après une première année de probation et de confirmation personnelle validée lors d'un entretien avec la responsable de l'UPR, la direction des enseignements, l'IEN ASH et avis du chef d'établissement pénitentiaire.

L'enseignant(e) recruté(e) doit s'engager à suivre les formations proposées dont les stages d'adaptation à l'emploi obligatoires : 3 sessions d'une semaine (ENAP Agen : 1 à N1 – INS HEA Suresnes : 1 à N1 et 1 à N2).

Modalités de recrutement

Les enseignants dont la candidature a été retenue, sont reçus en entretien individuel par une commission mixte Éducation Nationale / Administration Pénitentiaire qui comprend au minimum obligatoirement la responsable de l'UPR, l'IEN ASH chargée de l'inspection en milieu pénitentiaire, le directeur de l'établissement pénitentiaire et le responsable local de l'enseignement.

Elle a pour objet de préciser les conditions d'exercice de la fonction et d'étudier les motivations et les aptitudes des candidats pour la fonction. Elle donne un avis à l'autorité académique chargée de la nomination sur ce poste.

Compétences souhaitées

- Expérience souhaitée auprès d'adolescents ou de jeunes adultes en formation continue : enseignant compétent et confirmé dans l'enseignement à de grands adolescents en difficulté et dans la formation de publics adultes – maîtrise et/ou sensibilisation aux outils et démarches de formation adulte.

(Les cours dispensés s'adressent à des personnes suivant une formation diplômante (CFG, DELF, DNB, CAP, DAEU..), modulaire (Français Langue Seconde, lutte contre l'illettrisme...).

- Aptitude à s'engager dans les processus pédagogiques propres aux établissements pénitentiaires (connaissance des techniques de médiation, des méthodes d'évaluation, du portefeuille de compétences, adaptation du socle commun, adaptation au fort turnover des apprenants...).

- Aptitude à travailler en modules, par individualisation des parcours – offre de formation adaptée aux besoins spécifiques des détenus scolarisés – à mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur une courte durée (groupes à entrées et sorties permanentes) dans tous les domaines fondamentaux et à rechercher et mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes.

- Connaissance et maîtrise indispensables de l'environnement bureautique et de l'outil informatique pédagogique.

- Capacité à travailler en équipe dans le cadre d'un projet éducatif. Capacité à travailler en partenariats.

- Capacité d'organisation. Capacité à rendre compte en fonction du cadre de demandes institutionnelles.

- Esprit d'initiative et d'ouverture.

- Devoir de réserve, de confidentialité et de loyauté.

Conditions d'exercice

Obligation réglementaire de service hebdomadaire de 21 heures plus 108 heures annuelles en hors face à face.

Extension possible du service en heure supplémentaire sur la semaine voire durant les congés scolaires selon les besoins du service et sur la base du volontariat de la personne.

L'emploi du temps journalier, hebdomadaire et annuel prend en compte les contraintes de la détention.

Indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire.

Candidature

Le recrutement est ouvert sur un plan académique.

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à retourner à Monsieur le DASEN du Tarn sous couvert du DASEN du département d'origine, munies de l'avis hiérarchique du DASEN et de l'avis pédagogique de l'IEN ASH avec copie à la Directrice de l'UPR.

Ne seront retenues pour l'entretien que les candidatures avec double avis favorable.

Contacts

IEN ASH direction académique du Tarn : 0811060m@ac-toulouse.fr

Directrice UPR Toulouse-Montpellier : maryse.coste@justice.fr

RLE de l'ULE de la maison d'arrêt d'Albi : rle.ma-albi@justice.fr